

Messieurs

Bégin (M^{le})
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Chrétien
Clermont
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Danson
Davis
De Bané
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault

Haidasz
Harding
Herbert
Hopkins
Howard
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Langlois
Laniel
Laprise
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-
Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^{me})
Mackasey
Marceau
Marchand
(Kamloops-
Cariboo)
McRae

Morin (M^{me})
Munro
(Hamilton-Est)
Nelson
Nystrom
Olivier
Orlikow
Ouellet
Paproski
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Railton
Reid
Richardson
Roche
Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Northumberland-
Miramichi)
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stollery
Symes
Thomas
(Maisonneuve-
Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-
Carleton)
Watson
Whelan
Whicher—118.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Bawden
Beatty
(Wellington-Grey-
Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Boisvert
Brewin
Caouette
(Charlevoix)
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver
Quadra)
Coates
Cossitt
Darling
Dick
(Crowfoot)

Dinsdale
Ellis
Fairweather
Forrestall
Fortin
Frank
Fraser
Gillies
Godin
Grafftey
Grier
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-
Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Harney
Hees
Hellyer
Higson
Holmes
Horner

Horner
(Battleford-
Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Norfolk-
Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
MacDonald (M^{le})
(Kingston et
les Îles)
MacInnis
(Cape Breton-
East Richmond)
MacKay
Madill
Marshall

Licences d'exportation et d'importation—Loi

Messieurs

Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-
Saanchi)

Neil
(Moose Jaw)
O'Connor
O'Sullivan
Patterson
Reilly
Ritchie
Rondeau
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko

Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Thomas
(Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—92.

(Le bill est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

* * *

● (1550)

LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MODIFICATIONS PORTANT SUR L'EXPORTATION DES PRODUITS DE RESSOURCES NATURELLES ET L'IMPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES

L'hon. Robert K. Andras (pour le ministre de l'Industrie et du Commerce) propose: Que le bill C-4, tendant à modifier la loi sur les licences d'exportation et d'importation, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, en présentant le bill au stade de la deuxième lecture, je me propose d'évoquer les raisons fondamentales des modifications à apporter à la loi sur les licences d'exportation et d'importation énoncées dans le projet de loi dont nous sommes saisis. Comme je remplace mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), qui doit rentrer demain d'une mission commerciale, je limiterai mes commentaires aux objectifs principaux du bill et tenterai d'être aussi bref que possible. Nous pourrions faire une étude aussi approfondie que nécessaire en comité.

Aux termes de la loi sur les licences d'exportation et d'importation, le gouverneur en conseil peut établir une liste de produits appelée «liste de marchandises d'exportation contrôlée» permettant de contrôler l'exportation d'un article donné aux fins exposées à l'article 3 de la loi. Le premier objet du bill est d'ajouter les deux raisons suivantes à celles qu'énumère déjà l'article 3:

s'assurer que toute mesure prise pour favoriser le traitement supplémentaire au Canada d'une ressource naturelle qui y est produite ne devienne pas inopérante du fait de l'exportation sans restriction de cette ressource naturelle;

limiter les exportations de matières premières ou transformées d'origine canadienne, ou en conserver le contrôle, lorsqu'il y a surproduction et chute des cours et qu'il ne s'agit pas d'un produit agricole;

Conformément à l'article 5 de la même loi, le gouverneur en conseil peut aussi établir une liste de produits appelées «liste de marchandises d'importation contrôlée» permettant de contrôler l'importation d'un article donné pour certaines raisons que précise l'article.

Un deuxième objectif du bill C-4 est d'ajouter le motif suivant aux autres qu'on peut invoquer pour contrôler les importations: